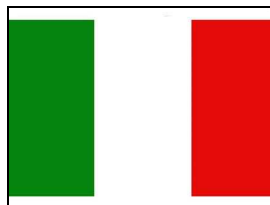


**LICENCE LETTRES ET LANGUES  
MENTION LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES  
SITE DE DUNKERQUE**



***REGLEMENT  
DES  
ETUDES  
2012/2013***



**Document non contractuel**

**SOMMAIRE**

<b>La filière Langues Etrangères Appliquées à l'Université du Littoral-Côte d'Opale</b>	<b>2</b>
<b>Les langues</b>	
<b>Les matières d'application</b>	
Les séjours linguistiques	
Les modules d'insertion professionnelle et les stages en entreprise	
<b>Renseignements administratifs</b>	<b>5</b>
Coordonnées de la formation LEA Dunkerque	
Responsable de la formation	
Responsables d'années et présidents de Jury :	
Le secrétariat pédagogique	
Equipe enseignante	
<b>CALENDRIER 2012/2013 – SECTION LEA</b>	<b>7</b>
<b>ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>8</b>
Licence 1 <sup>ère</sup> année	
Licence 2 <sup>ème</sup> année	
Licence 3 <sup>ème</sup> année	
Grille de lecture des tableaux de formation :	<b>14</b>
Licence 1 et 2 : les séjours à l'étranger	
Rapports de séjour linguistique (Licence 3)	
Licence 1, 2 et 3 : la période d'études à l'étranger	
Licence 1, 2 et 3 : Parcours individualisés	
Licence 3 : le stage en entreprise	
<b>REGLEMENT DES ETUDES</b>	<b>17</b>
<b>1. INSCRIPTION</b>	
<b>2. CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET SESSIONS D'EXAMEN</b>	
<b>3. OBTENTION D'UNE ANNEE</b>	
<b>4. CONVOCATION AUX EXAMENS DES DEUX SESSIONS</b>	
<b>5. ETUDIANTS DEFAILLANTS</b>	
<b>6. ENJAMBEMENT D'ANNEE</b>	
<b>7. BONUS</b>	
<b>8. TUTORAT</b>	
<b>9. JURY D'EXAMEN</b>	
<b>10. MENTION</b>	
<b>11. COMMUNICATION DES COPIES D'EXAMENS</b>	
<b>12. DIPLOME DE DEUG</b>	
<b>13. REORIENTATION</b>	
<b>14. REGIMES SPECIFIQUES</b>	
<b>15. DISPOSITIF D'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS</b>	
<b>16. CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2i)</b>	

## **La filière Langues Etrangères Appliquées**

La Licence Langues Etrangères Appliquées est une formation pluridisciplinaire dont les enseignements sont essentiellement orientés vers le monde professionnel et l'international afin de vous donner les compétences techniques, stratégiques et linguistiques nécessaires à l'insertion professionnelle d'aujourd'hui. Diplômés (Bac + 3) après un stage en entreprise et deux séjours linguistiques, vos connaissances en trois langues étrangères, dont le néerlandais, seront un véritable atout sur votre CV. Expert en langues, culture, économie et droit, votre profil, ouvert, vous permet d'intégrer différents secteurs d'activités et différents types d'entreprises grâce, toujours, à la vocation internationale de votre cursus et aux stages que vous pourrez réaliser (tourisme, traduction, interprétation, commerce international, négociation, chargé de clientèle, enseignement...).

De plus, l'ouverture des enseignements de la Licence LEA est un excellent atout si vous souhaitez poursuivre vos études en Master (éventuellement en Master-Pro ou Master en alternance), en France comme à l'étranger.

### **La Licence Langues Etrangères Appliquées, ce sont :**

- **Des langues :**

- Langues principales : anglais, allemand ou espagnol, néerlandais.
- En option : italien.

La licence LEA forme des « linguistes » opérationnels, entraînés aux différentes compétences linguistiques, qui ont l'habitude de consulter la presse étrangère, qui sont au fait de l'actualité, des habitudes, us et coutumes des pays dont ils apprennent la langue ; qui savent recueillir des informations, comprendre et analyser les contextes des développements économiques (nationaux et internationaux) et culturels ; autant d'atouts qu'il faut faire valoir auprès des employeurs d'aujourd'hui : pour exporter, il faut aussi comprendre l'univers de l'autre.

- **Des matières d'application :**

Les matières d'application (techniques de communication, informatique, économie d'entreprise, droit, gestion, marketing, relations internationales) sont un complément de formation indispensable : les connaissances linguistiques ne peuvent être déconnectées des connaissances techniques, c'est un gage de crédibilité auprès des entreprises. La vocation professionnalisante du cursus LEA découle de ces matières.

- **Les séjours linguistiques :**

La pratique des langues dans le cadre universitaire ne suffit pas : il est impératif d'effectuer des séjours à l'étranger au cours des études de LEA. Pour valider la Licence, vous devez effectuer au moins deux séjours de trois semaines minimum dans les deux pays dont vous étudiez principalement les langues. Ces séjours – à effectuer entre la L1 et la L3 – peuvent prendre différentes formes telles que les séjours Erasmus, les séjours linguistiques en « écoles », les séjours au pair, les stages à l'étranger, jobs... Chaque projet doit être discuté au cas par cas avec les enseignants responsables du suivi des séjours linguistiques.

Dans le cadre des partenariats de l'ULCO avec des universités européennes (ERASMUS, etc...) et des institutions locales (notamment la Maison de l'Europe – Relais Europe Direct à Dunkerque), les étudiants ont la possibilité de réaliser une partie importante de leur cursus à l'étranger et de valider

leurs semestres sous forme d'équivalences (ECTS). Sur le plan professionnel, les séjours à l'étranger témoignent d'une forte motivation pour l'international et servent de critères d'appréciation lorsqu'il s'agit de juger le profil d'un candidat à l'embauche.

- **Les modules d'insertion professionnelle et les stages en entreprise**

La professionnalisation des étudiants est assurée par un module porté par le SUAIO de l'Université de méthodologie d'initiation à la détermination de projet professionnel en L1. Cet enseignement vous aidera à affiner (ou déterminer) votre projet personnel et professionnel. Dans le cadre de votre formation, il donne lieu à une évaluation (UE Méthodologique, stage en entreprise et intégration professionnelle) au semestre 5 de la Licence.

**Attention** : l'étudiant ne peut valider sa Licence sans la réalisation de huit semaines de stage (**minimum**) au semestre 5. Le projet de stage est personnel mais il est nécessaire que l'enseignant responsable des stages apprécie l'adéquation entre la mission souhaitée, les exigences de la formation et le projet professionnel et personnel.

Le stage en entreprise vient clore le cycle de Licence, il fait partie intégrante de la formation. Le stage vous permet de développer votre esprit d'initiative et votre sens de la responsabilité dans un contexte professionnel : vous mettrez en pratique les compétences acquises durant les deux années précédentes et témoignerez des capacités d'adaptation et d'intégration dans un groupe que vous avez développées lors des séjours linguistiques.

Le rapport de stage et la soutenance font l'objet d'une évaluation mixte par des professionnels et des enseignants.

### **La Licence Langues Etrangères Appliquées ouvre les perspectives suivantes :**

Les points forts de la Licence Langues Etrangères Appliquées que sont la *mobilité* (pratiques des langues étrangères, connaissance des pays dans lesquels sont parlées ces langues), la *polyvalence* (cursus à la fois académique, théorique et pratique) et la *professionnalisation* (enseignements de matières d'application dispensés par des professionnels, stages, projets professionnels menés en partenariat avec des entités non universitaires, etc...) vous ouvre les portes de nombreuses carrières et vous permet d'accéder à différents secteurs d'activité, notamment dans le secteur tertiaire :

- 1) **Le commerce international** : Responsable export de PME/PMI ; Cadre commercial export ; Responsable commercial export ; Chef de projet export (développeur export/responsable de l'expansion internationale) ; Adjoint au responsable import-export (Chef de zone, chef de clientèle, chef de produit...) ; Assistant chef de projet export (développeur export/responsable de l'expansion internationale) ; Assistante export et communication ; Assistante administrative export ; Cadre commerce international ; Transport et logistique internationaux ; Marketing ; etc...
- 2) **La grande distribution** : Responsable secteur ; Cadre commercial export/import ; Responsable logistique ; Acheteur ...
- 3) **Le tourisme et l'hôtellerie** : Accueil et prise en charge de touristes pour le compte d'une entreprise ou d'une collectivité ; Création et mise en place d'événements touristiques, marketing touristique ; etc...
- 4) **La traduction et l'interprétariat** : Traducteur technique ; Guide interprète ; Traducteur d'édition ; Traducteur expert ; Rédacteur technique ; etc.
- 4) **Les métiers de la communication**: Assistant de communication ; Chargé de communication ; Chargé de l'information et de la communication ; Chargé des relations extérieures ; Chargé des relations publiques ; Rédacteur (rédactrice) de presse ; Journaliste d'entreprise.
- 5) **Les métiers de l'enseignement** : Professeur des écoles ; Professeur de français à l'étranger ; etc...

La polyvalence de la formation vous permet également de poursuivre vos études en Master ( Master Langues et Technologie à Boulogne-sur-Mer, Master « Territoires, Culture et Dynamiques transfrontalières » mention « Langues appliquées et développement transfrontalier », Master Pro « Affaires Internationales mention Management Portuaire », écoles de traduction, écoles de commerce, IAE ..etc...).

## Renseignements administratifs

**Responsable de la formation** : Monsieur Patrice Charlemagne – Bureau 200

Tél. : 03 28 23 72 24 – email : patrice.charlemagne@univ-littoral.fr

### **Coordonnées de la formation LEA Dunkerque :**

**Adresse :**

Centre universitaire Lamartine

49/79 Place du Général de Gaulle

BP 5529

59383 Dunkerque Cedex 1

**Téléphone** : 03 28 23 72 24

**Fax** : 03 28 23 72 24

**Adresse électronique** : lea.dunkerque@univ-littoral.fr

### **Le secrétariat pédagogique :**

Pour tout problème d'ordre administratif, vous pouvez vous adresser à madame Jocelyne LECLERCQ au bureau 201 (Tél. : 03.28.23.72.24).

Le secrétariat est ouvert : du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17 h ;

le vendredi de 8h à 12h.

### **Responsables d'années et présidents de Jury :**

1<sup>ère</sup> année : Madame Christine Diguei-Otto – email : christine.diguei-otto@univ-littoral.fr

2<sup>ème</sup> année : Monsieur Peter Cheetham – email : peter.cheetham@univ-littoral.fr

3<sup>ème</sup> année : Madame Fatiha Idmhand – email : fatiha.idmhand@univ-littoral.fr

Les responsables d'année ont en charge l'organisation et la coordination pédagogique des études. Pour tout problème particulier, vous pouvez contacter ces responsables lors de leurs permanences ou sur rendez-vous préalablement pris par mail ou auprès du secrétariat pédagogique.

**Equipe enseignante****LANGUES**

**Anglais** : M. Cheetham ; M. Duvoskeldt ; M. Fortuni ; Mme Gorisse ; Mme Hocquez ; M. Marteel ; M. Vindevogel

**Allemand** : Mme Schaubert ; M. Wildau

**Espagnol** : Mme Digui Otto ; Mme Idmhand ; Mme Perrin

**Néerlandais** : M. Charlemagne ; M. Duvoskeldt ; M. Vaassen ;

**Italien** : Mme Decool-Hanryon

**MATIERES D'APPLICATION**

**Communication** : Mme Mounier

**Droit** : M. Bommelaer ; Mme Evrard

**Gestion** : M. Tchendo

**Informatique** : M. Dezecache ; M. Martin ; Mme Varlet

**Insertion professionnelle** : Mme Cassagnabère

**Marketing** : M. Chapali

**Mathématiques – Analyse financière** : M. Ryckelynck ; M. Massé

**Méthodologie documentaire** : BULCO Dunkerque

**Relations internationales** : M. Desmulie

**Economie** : M. Catez ; M. Chehah

**Techniques de communication** : M. Desmulie

**CALENDRIER 2011/2012 – SECTION LEA (DUNKERQUE)**

	<b>LEA 1</b>	<b>LEA 2</b>	<b>LEA 3</b>
<b>Semestre 1</b>	10/09/2012 au 21/12/2012	10/09/2012 au 21/12/2012	10/09/2012 au 21/12/2012
<b>Examens</b>	17/12/2012 au 21/12/2012	17/12/2012 au 21/12/2012	17/12/2012 au 21/12/2012
<b>Jury</b>	15/01/2013	15/01/2013	15/01/2013
Vacances de Noël : du 21 décembre 2012 après les cours au 07 janvier 2013 au matin			
<b>Semestre 2</b>	07/01/2013 au 12/04/2013	07/01/2013 au 12/04/2013	07/01/2013 au 12/04/2013
Vacances d'Hiver : du 15 février 2013 après les cours au 25 février 2013 au matin			
Vacances de Printemps : du 12 avril 2013 après les cours au 29 avril 2013 au matin			
<b>Examens</b>	09/04/2013 au 12/04/2013	09/04/2013 au 12/04/2013	09/04/2013 au 12/04/2013
<b>Stage ou séjour linguistique</b>	entre le 29/04/2013 et le 07/06/2013	entre le 29/04/2013 et le 07/06/2013	Entre le 22/04/2013 et le 14/06/2013
<b>Soutenances</b>			Du 17/06/2013 au 21/06/2013
<b>Jury première session</b>	13/05/12	13/05/12	28/06/12
<b>Deuxième session (semestres 1 et 2)</b>	01/07/2013 au 05/07/2013	01/07/2013 au 05/07/2013	01/07/2013 au 05/07/2013
<b>Jury deuxième session</b>	08/07/2013	08/07/2013	08/07/2013

Pré-rentrée des LEA 1 : 03 septembre 2012.

Journée Portes Ouvertes : pas encore connue lors de la mise sous presse.



**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**  
**LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**

**Licence 1<sup>ère</sup> année**

*Responsable : Madame Christine Digui-Otto (03 28 23 72 24 – christine.digui-otto@univ-littoral.fr)*

Semestre 1	Cours	TD	ECTS	coeff.
<b>UE 1.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>5</b>	<b>2</b>
Grammaire	12		1	1
Thème		12	2	1
Version		12	2	1
<b>UE 1.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>5</b>	<b>2</b>
Grammaire	12		1	1
Thème		12	2	1
Version		12	2	1
<b>UE 1.3 Enseignement fondamental – Matière d’application</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Environnement économique		18	2	1
<b>UE 1.4 Méthodologie du travail universitaire</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Méthodologie documentaire		10	1	1
<b>UE 1.5 Méthodologie générale</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Techniques d’expression		12	2	1
<b>UE 1.6 Professionnalisation et compétences transversales</b>			<b>15</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Fondements culturels et sociaux	12	6	2	<b>1</b>
Pratique de la langue écrite (rédaction)		12	1	<b>1</b>
Pratique de la langue orale		18	2	<b>1</b>
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Fondements culturels et sociaux	12	6	2	<b>1</b>
Pratique de la langue écrite (rédaction)		12	1	<b>1</b>
Pratique de la langue orale		18	2	<b>1</b>
LV3 (Néerlandais)		18	2	<b>1</b>
Droit des contrats		18	2	<b>1</b>
Informatique (C2i)		24	1	<b>1</b>
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel (Parcours multilingue et parcours Culture et communication)*

Semestre 2	Cours	TD	ECTS	Coeff.
<b>UE 2.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>5</b>	<b>2</b>
Grammaire	12		1	1
Thème		12	2	1
Version		12	2	1
<b>UE 2.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>5</b>	<b>2</b>
Grammaire	12		1	1
Thème		12	2	1
Version		12	2	1
<b>UE 2.3 Enseignement fondamental – Matière d’application</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Environnement économique		18	2	1
<b>UE 2.4 Méthodologie du travail universitaire</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Initiation à la détermination de projet personnel professionnel		12	1	1
<b>UE 2.5 Méthodologie générale</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Techniques d’expression		12	1	1
<b>UE 2.6 Professionnalisation et compétences transversales</b>			<b>15</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Fondements culturels et sociaux	12	6	2	<b>1</b>
Pratique de la langue écrite (rédaction)		12	1	<b>1</b>
Pratique de la langue orale		18	2	<b>1</b>
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Fondements culturels et sociaux	12	6	2	<b>1</b>
Pratique de la langue écrite (rédaction)		12	1	<b>1</b>
Pratique de la langue orale		18	2	<b>1</b>
LV3 (Néerlandais)		18	2	<b>1</b>
Analyse financière		18	2	<b>1</b>
Informatique (C2i)		12	1	<b>1</b>
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel (Parcours multilingue et parcours Culture et communication)*

**Licence 2<sup>ème</sup> année**

Responsable : Monsieur Peter Cheetham (03 28 23 72 24 – peter.cheetham@univ-littoral.fr)

Semestre 3	Cours	TD	ECTS	Coeff.
<b>UE 3.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 3.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 3.3 Enseignements de spécialisation</b>			<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Environnement économique et social	11	11	2	1
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Environnement économique et social	11	11	2	1
Economie d'entreprise		22	2	1
<b>UE 3.4 Découverte du monde professionnel</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Initiation à la gestion de projets		16,5	1	1
Parcours individualisé (Multilingue / Culture et com.)		16,5	1	1
<b>UE 3.5 Professionnalisation et compétences transversales</b>			<b>10</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Pratique de la langue écrite (rédaction)		11	2	<b>1</b>
Techniques d'expression et échanges multiculturels		9	2	<b>1</b>
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Pratique de la langue écrite (rédaction)		11	1	<b>1</b>
LV3 (Néerlandais)		24	2	<b>1</b>
Statistiques et Mathématiques appliquées		22	1	<b>1</b>
Droit commercial / Droit fiscal		22	2	<b>1</b>
Informatique (C2i)		22	1	<b>1</b>
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel ( sport...)*

Semestre 4	Cours	TD	ECTS	Coeff.
<b>UE 4.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale (thème – version)		16,5	2	1
<b>UE 4.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 4.3 Enseignements de spécialisation</b>			<b>6</b>	<b>1</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Environnement économique et social	11	11	2	1
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Environnement économique et social	11	11	2	1
Economie d'entreprise		22	2	1
<b>UE 4.4 Découverte du monde professionnel</b>			<b>2</b>	<b>1</b>
Insertion professionnelle		12	1	1
Parcours individualisé (Multilingue / Culture et com.)		16,5	1	1
<b>UE 4.5 Professionnalisation et compétences transversales</b>			<b>10</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Pratique de la langue écrite (rédaction)		11	1	1
<b>Langue B (All. /Esp.)</b>				
Pratique de la langue écrite (rédaction)		11	1	1
LV3 (Néerlandais)		22	2	1
Techniques de communication		16,5	1	1
Marketing 1		22	2	1
Gestion 1		22	2	1
Informatique (C2i)		22	1	1
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel ( sport...)*

**Licence 3<sup>ème</sup> année**

Responsable : Madame Fatiha Idmhand (03 28 23 72 24 – fatiha.idmhand@univ-littoral.fr)

Semestre 5	Cours	TD	ECTS	Coeff.
<b>UE 5.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 5.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 5.3 Enseignements de spécialisation renforcée</b>			<b>8</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Fonctionnement économique et social	6	11	2	1
Pratique de la langue écrite (rédaction de docs économiques)		16,5	2	1
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Fonctionnement économique et social	6	11	2	1
Pratique de la langue écrite (rédaction de docs économiques)		16,5	2	1
<b>UE 5.4 Compétences transversales</b>			<b>7</b>	<b>1</b>
LV3(Néerlandais)		24	2	1
Relations internationales 1		16,5	1	1
Marketing 2		16,5	2	1
Gestion 2		16,5	1	1
Informatique (C2i)		11	1	1
<b>UE 5.5 Insertion professionnelle</b>			<b>3</b>	<b>1</b>
Insertion professionnelle – Bilan de compétences		15	3	1
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel ( sport...)*

Semestre 6	Cours	TD	ECTS	Coeff.
<b>UE 6.1 Enseignement fondamental – Anglais</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 6.2 Enseignement fondamental – All. Ou Esp.</b>			<b>6</b>	<b>2</b>
Thème		16,5	2	1
Version		16,5	2	1
Pratique de la langue orale		16,5	2	1
<b>UE 6.3 Enseignements de spécialisation renforcée</b>			<b>8</b>	<b>2</b>
<b>Langue A (Anglais)</b>				
Fonctionnement économique et social	6	11	2	1
Pratique de la langue écrite (rédaction de docs économiques)		16,5	2	1
<b>Langue B (All./Esp.)</b>				
Fonctionnement économique et social	6	11	2	1
Pratique de la langue écrite (rédaction de docs économiques)		16,5	2	1
<b>UE 6.4 Compétences transversales</b>			<b>7</b>	<b>1</b>
Techniques d'enquête		12	1	1
LV3 (Néerlandais)		24	2	1
Relations internationales 2		16,5	1	1
Parcours individualisé (Multilingue/Culture et com)		16,5	1	1
Droit du travail		16,5	1	1
Informatique (C2i)		11	1	
<b>UE 6.5 Insertion professionnelle</b>			<b>3</b>	<b>1</b>
Stage d'insertion professionnelle (2 mois min.)			3	1
			<b>30</b>	

*Bonus semestriel ( sport...)*

Le type d'épreuve majoritairement retenu notamment dans les matières de langues est le contrôle continu. Le contrôle terminal vient le plus souvent sanctionner les matières d'application essentiellement en première et deuxième année. Sur le logiciel Apogée, la saisie s'effectue sur l'élément pédagogique (matière).

### **Grille de lecture des tableaux de formation :**

#### **Licence 1 et 2 : les séjours à l'étranger**

*La Licence ne peut être validée que si un séjour dans un pays de langue anglaise ET dans un pays de langue espagnole ou allemande a été effectué.*

En principe, la durée de chaque séjour est de 3 semaines minimum.

Avant que le séjour ne soit effectué, chacun des professeurs responsables du suivi des séjours doit évaluer le projet et confier des travaux à réaliser à cette occasion avant de donner son accord :

M. Cheetham pour les pays anglophones, coordonnateur du dispositif ;

M. Wildau pour les pays germanophones ;

Mme Digui Otto pour les pays hispanophones.

#### **Rapports de séjour linguistique (Licence 3) :**

Deux rapports de séjour linguistique sont à rendre au cours de la troisième année de Licence : un sur un pays anglophone au premier semestre et l'autre sur un pays germanophone ou hispanophone au second semestre.

Le rapport ne doit pas se limiter à une simple description du voyage et des activités sur place, mais constituer une réflexion sur ces expériences, sur la spécificité culturelle de la région ou du pays, et une véritable analyse des informations recueillies dans le domaine économique, politique ou touristique.

Le rapport, paginé et rédigé entièrement dans la langue du pays, comptera environ dix pages, hors annexes.

Le séjour linguistique donne lieu également à une présentation orale d'une quinzaine de minutes dans la langue du pays où se sera déroulé le séjour, présentation suivie d'un entretien permettant d'approfondir les points insuffisamment explicites et d'apprécier les capacités linguistiques du candidat.

Les deux notes obtenues pour chacun des séjours seront comptabilisées dans les notes de « Pratique de la langue écrite » et « Pratique de la langue orale ».

*Un étudiant qui passe la totalité de l'année universitaire à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS est exempté de cette validation.*

*Un étudiant qui effectue son stage dans l'un des pays concernés est exempté du séjour correspondant.*

*Un étudiant qui passe un seul semestre à l'étranger doit valider le séjour qui correspond au semestre qu'il a passé à Dunkerque : - soit le séjour en pays anglophone (1<sup>er</sup> sem.)*

*- soit le séjour en pays germanophone ou hispanophone (2<sup>ème</sup> sem.)*

***Un guide des séjours linguistiques, comprenant des conseils et l'ensemble de la réglementation applicable, tant au séjour lui-même qu'à la rédaction et la soutenance du rapport, est mis à la disposition des étudiants par les enseignants en charge du suivi des séjours.***

### **Licence 1, 2 et 3 : la période d'études l'étranger**

Les étudiants ont la possibilité de partir à l'étranger pour à la fois améliorer leurs compétences linguistiques et valider leur séjour à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire.

La mobilité des étudiants se caractérise par une coopération entre des Universités de divers pays. Ces Universités créent des conditions d'accueil idéales pour les étudiants qui désirent y suivre des cours. Pour cela l'Université du Littoral possède de nombreux partenariats et des programmes d'échanges avec des universités étrangères.

Les programmes d'échanges :

**SOCRATES/ERASMUS** : Pour un séjour d'études dans une Université européenne partenaire de l'ULCO.

Pour connaître les partenaires de l'ULCO, rendez-vous sur le site web de l'Université :

[http://www.univ-littoral.fr/inte/rela\\_inte/part.htm](http://www.univ-littoral.fr/inte/rela_inte/part.htm)

#### *L'information préalable à l'échange*

L'étudiant désirant partir étudier à l'étranger doit s'informer sur les partenariats existants et les cours qu'il souhaiterait suivre au sein de l'Université étrangère.

Il peut se rendre au Service des Relations Internationales ou rencontrer Sophie Carpentier ou Naïma Chiqui (mardi, mercredi et jeudi ; [naima.chiqui@univ-littoral.fr](mailto:naima.chiqui@univ-littoral.fr)).

### **Licence 1, 2 et 3 : Parcours individualisés**

*Les parcours sont :*

- *facultatifs* et peuvent être choisis à titre de bonus semestriel en première année

- *obligatoires* en deuxième année et en troisième année.

Les étudiants ont le choix entre les deux parcours suivants :

#### 1) Parcours Multilingue :

L'étudiant choisit une quatrième langue vivante, en l'occurrence l'italien à partir de la rentrée 2012.

#### 2) Parcours Culture et Communication :

Ce parcours est destiné aux étudiants qui souhaitent enrichir leur cursus universitaire par l'acquisition de compétences littéraires et artistiques et notamment théâtrales.

Il est composé de cours de théâtre et d'expression qui viennent en compléments des enseignements dispensés de manière obligatoire aussi bien en Pratique de la langue écrite qu'en Pratique de la langue orale.



### **Licence 3 : le stage en entreprise**

Le stage en entreprise de huit semaines *minimum* est obligatoire en licence. Ce stage permet à l'étudiant d'avoir un premier contact avec le monde professionnel et d'appliquer ses connaissances théoriques dans des situations concrètes et pratiques. L'environnement de l'entreprise et la mission que celle-ci confiera à l'étudiant doivent impérativement être en rapport avec la finalité professionnalisante et internationale de la formation.

Les étudiants sont autorisés, dans le but de favoriser et de diversifier leur expérience professionnelle, à effectuer une ou plusieurs périodes de stage en dehors de la période de stage obligatoire.

Le module d'intégration professionnelle ainsi que le stage, le rapport de stage et la soutenance de stage, constituent des unités d'enseignement à part entière et sont donc coefficientés.

Le module de préparation méthodologique du stage en entreprise, dispensé au cours du semestre 5 en partenariat avec le SUAIO de Dunkerque, a pour but :

- de définir le projet professionnel et personnel de l'étudiant
- d'aider à la recherche du stage (rédaction de CV, démarches...)
- de préciser les exigences pédagogiques en termes de rapport de stage et de soutenance.

En conséquence, l'étudiant a l'obligation de faire valider son projet et sa mission.

Le stage est encadré par un enseignant de la formation et par le maître de stage dans l'entreprise.

***Un guide des stages, comprenant des conseils et l'ensemble de la réglementation applicable, tant au stage lui-même qu'à la rédaction et la soutenance du rapport, est à la disposition des étudiants sous forme numérique.***

Les conventions de stage doivent être retirées au bureau 102 auprès de Frédérique Barbary, qui est à votre disposition pour donner tout renseignement concernant le stage et qui est susceptible de recueillir des propositions de stage qu'elle affiche sur le panneau face au bureau 102.

La convention de stage doit être remplie, signée par l'entreprise et par l'enseignant responsable du stage puis remise au bureau de Frédérique Barbary. La mission doit obligatoirement être définie sur les conventions de stage.

Il faut compter trois semaines pour que la convention soit signée par le Président d'Université. Ensuite, deux exemplaires (un pour l'étudiant et un à remettre à l'entreprise) sont à retirer à l'accueil.

**REGLEMENT DES ETUDES**  
**LICENCE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale

Vu les textes adoptés par le CEVU du 21 septembre 2010 et le CA du 13 juillet 2010 au regard de la législation en vigueur et notamment :

Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

Vu le décret n°2002-481 du 08 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n°2002-482 du 08 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vus le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap ;

Vus le décret n°2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L. 611-4 du Code de l'éducation et la circulaire du 1<sup>er</sup> août 2006 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales Lettres et langues, aux licences et aux maîtrises du secteur Lettres et langues ;

*Il est arrêté ce qui suit.*

### **PRESENTATION GENERALE**

Les enseignements de licence Langues Etrangères Appliquées (LEA) sont organisés en six semestres universitaires permettant l'acquisition de 180 crédits européens (ECTS).

Chaque année est organisée en deux semestres universitaires permettant l'acquisition de 60 crédits européens. Chaque semestre de chaque année permet l'acquisition de 30 crédits européens.

Les ECTS (European Credits Transfer System) sont affectés aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (éléments constitutifs). Les UE et les EC sont capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

Les étudiants qui suivent tout ou partie d'une année de Licence dans le cadre du programme ERASMUS sont soumis à la réglementation en vigueur dans l'Université d'accueil.

Le départ d'un étudiant à l'étranger est soumis à l'accord du collège des enseignants et est conditionné par la validation préalable de l'ensemble des semestres précédents.

Dans les conditions définies par le CEVU et approuvées par le CA, chaque étudiant bénéficie, en première année, d'un dispositif d'accueil et de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation, sa progression et son éventuelle réorientation après avis du président du jury.

Les responsables d'année et directeurs des études sont garants de la qualité de l'organisation pédagogique en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants.

## 1. INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle. Elle s'effectue dans un parcours de formation.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau Licence est limité à un redoublement de droit de chaque année d'études. Cependant, le Président de l'université garde la possibilité d'octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires.

La dérogation pour année supplémentaire concerne les étudiants n'ayant validé aucun semestre dans l'année d'études en cours, au-delà de la deuxième inscription administrative.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé un niveau Licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

## 2. CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET SESSIONS D'EXAMEN

L'année universitaire s'organise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée, délibérations de jury comprises.

A titre exceptionnel, pour les étudiants qui n'auraient pas effectué l'intégralité de leur stage à la date du 30 juillet de l'année universitaire en cours, les délibérations auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire suivante.

Dans la mesure du possible, les contrôles continus et les examens ne seront pas placés le jeudi après-midi.

L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois, sauf dispositions pédagogiques particulières.

## 3. OBTENTION D'UNE ANNEE

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.

Quand une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cours magistral et travaux dirigés), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.

Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.

Au sein d'un parcours de formation, les UE et EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC ne peut pas être repassé sauf cas exceptionnel.

La dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.

Les notes obtenues par un étudiant provenant d'une autre université sont prises en compte si le parcours est compatible.

Pour les autres étudiants post bac, une note administrative de 10/20 est attribuée.

Dans les matières pour lesquelles l'enseignement est assorti d'une note conférée sous la forme d'un contrôle continu, l'étudiant conserve ses notes obtenues à la première session. L'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne peut toutefois, sur demande expresse adressée au Président du jury et formulée dans un délai de quinze jours suivant la publication des résultats de la première session, demander à passer un examen dont la note se substituera à celle du contrôle continu.

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les six semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (3<sup>ème</sup> année pour la Licence).

La compensation est possible :

- au sein de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement ;
- entre les années qui composent le diplôme :
  - pour le diplôme intermédiaire de DEUG, la 2<sup>ème</sup> année de Licence compense la 1<sup>ère</sup> année de Licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 2<sup>ème</sup> année.
  - pour le diplôme de Licence, la 3<sup>ème</sup> année de Licence compense la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année de Licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 3<sup>ème</sup> année.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

#### **4. CONVOCATION ET DEROULEMENT DES EXAMENS DES DEUX SESSIONS**

Les étudiants sont convoqués aux examens par affichage. Ils ne sont pas convoqués individuellement.

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et les téléphones portables sont interdits.

Est considéré comme retardataire tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président du jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (dans l'hypothèse d'une grève des transports par exemple), le président du jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

#### **5. ETUDIANTS DEFAILLANTS**

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGÉE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter du cours sanctionné sous forme de contrôle continu ou de l'examen.

*L'absence injustifiée d'un étudiant à une seule épreuve induit automatiquement sa défaillance pour l'année complète.*

Un étudiant avec une absence justifiée à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note « zéro » peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

Pour les étudiants boursiers, la présence à tous les enseignements et à toutes les évaluations est obligatoire et contrôlée. L'assiduité des boursiers fait l'objet d'un signalement au CROUS en début d'année civile. Le CROUS est habilité à demander le remboursement des indemnités versées aux étudiants boursiers en cas d'absences injustifiées.

#### **6. ENJAMBEMENT D'ANNEE**

Les conditions pour bénéficier de l'enjambement sont les suivantes :

- la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.
- l'étudiant enenjambement est inscrit administrativement en première et deuxième année ou en deuxième et en troisième année de Licence, étant précisé que l'inscription principale est dans l'année supérieure. Il passe les examens des deux années à leur première session. Il peut participer à la seconde session si nécessaire et doit également passer les examens pour valider son semestre manquant. Néanmoins, dans ce cas, l'université ne peut garantir la pleine compatibilité entre les différents examens.

L'étudiant en enjambement obtient son année lorsqu'il valide son semestre manquant, compte tenu des unités qui lui restent à valider ou par application de la règle de compensation.

Ainsi, le diplôme de Licence ne sera délivré qu'après la validation de l'ensemble des semestres ou par compensation sur les six semestres.

En cas de modifications des maquettes de l'ULCO, ou si l'étudiant vient d'une autre université, et si les unités d'enseignement nouvelles ne correspondent pas aux unités anciennes, les matières contenues dans les unités validées pour lesquelles l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne sont acquises pour la durée légale de trois années universitaires, sauf décision contraire prise par la Commission de validation des Etudes. Les notes ainsi conservées sont réintégrées dans les unités de la nouvelle maquette.

## **7. BONUS**

Les notes de sport ou de toute autre discipline enseignée à l'ULCO prise en option par l'étudiant en plus du programme obligatoire de LEA peuvent être prises en compte sous forme de points bonus.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne. Les points bonus sont cumulables dans la limite de 5% du total maximum de points.

Le bonus est comptabilisé de manière semestrielle. Les points bonus sont ajoutés au total des points du semestre (avant le calcul de la moyenne du semestre) au cours duquel les enseignements supplémentaires ont été suivis.

Les points ainsi obtenus sont conservés pour la seconde session.

## **8. TUTORAT**

Le tutorat est une aide au travail personnel de l'étudiant (apprentissage des méthodes de travail propres à l'Université, aide au travail documentaire...), apportée aux étudiants de première année par des étudiants confirmés de deuxième ou de troisième cycle.

L'accompagnement d'études par le tutorat s'effectue tout au long de l'année sous la forme de séances individualisées obligatoires à l'invitation des enseignants chargés de TD.

Un tutorat spécifique est proposé, au second semestre, aux étudiants en difficulté, dans les matières le nécessitant.

## **9. JURY D'EXAMEN**

Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprends au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation.

Le jury peut, par ses délibérations, promouvoir la notation de l'étudiant par l'ajout de points jury.

Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants au moyen de relevés de notes individuels.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Étudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

## **10. MENTION**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme concerné :

- moyenne générale des deux semestres de la deuxième année dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale des deux semestres de la troisième année dans le cadre de l'obtention de la licence.

- Mention Assez bien: moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 - Mention Bien: moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 - Mention Très bien: moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

### **11. COMMUNICATION DES COPIES D'EXAMEN**

Les copies d'examen sont conservées pendant une durée d'un an à compter de la notification des résultats. Ainsi, l'étudiant ne peut demander communication que pendant cette période.

Les copies ne peuvent être communiquées qu'après la proclamation définitive des résultats.

La communication des copies se fait, dans le mois suivant la demande de l'étudiant, dans les locaux de l'Université, en présence de l'enseignant concerné.

### **12. DIPLOME DE DEUG**

Le jury délibère systématiquement à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.

Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé ou compensé la totalité des quatre semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (2<sup>ème</sup> année de Licence).

### **13. REORIENTATION**

Dans les conditions définies par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et approuvées par le conseil d'administration, chaque étudiant bénéficie en 1<sup>ère</sup> année d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation et son éventuelle réorientation après avis du président de jury.

Les responsables d'année sont garants de la qualité de l'organisation pédagogique en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants.

### **14. REGIMES SPECIFIQUES**

Les étudiants engagés dans la vie active, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative peuvent demander l'aménagement de leurs horaires et de leurs examens, peuvent préférer passer l'examen sous forme d'examen terminal plutôt que sous forme de contrôle continu et les sportifs de haut niveau peuvent demander l'organisation de sessions spéciales d'examen.

Le SUAPS atteste du statut de sportif de haut niveau et diffuse la liste des étudiants SHN dans les différents départements et composantes.

Les étudiants SHN qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent justifier leur demande et donner le calendrier des compétitions. Les changements de calendrier doivent être signalés au moins quinze jours avant auprès du secrétariat de la formation.

Les besoins et les aménagements nécessaires aux personnes en situation de handicap sont évalués par le médecin et les infirmières en lien avec l'équipe pédagogique, dans le respect des textes sus-mentionnés.

Les étudiants qui effectuent une activité salariée de 60 h par mois ou de 16 h par semaine peuvent demander à bénéficier du régime salarié.

Ils doivent justifier de leur statut au moyen d'une attestation de l'employeur.

Ils sont dispensés d'assiduité aux travaux dirigés et ne sont pas tenus de se soumettre au contrôle continu. Ils peuvent n'assister qu'à l'examen terminal.

### **15. DISPOSITIF D'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS**

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements. Ils peuvent faire l'objet d'un questionnaire adapté à la nature des enseignements pratiqués et sont conduits sous le sceau de l'anonymat. Des rencontres entre les enseignants et les étudiants sont organisées régulièrement dans le cadre des conseils de département ou

des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus par les usagers étudiants.

## **16. CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET (C2i)**

Module : "Compétences numériques"

-----  
Organisation : 24h TD + un travail collaboratif à distance de 2 semaines

Evaluation : Max (Epreuve finale, (Epreuve finale + Contrôle Continu)/2)

Programme :

- \* Utilisation optimale de l'ordinateur
- \* Maîtrise des activités bureautiques
- \* Utilisation efficace des services d'Internet
- \* Mise en pratique du travail collaboratif à distance
- \* Sensibilisation au droit et à la déontologie des domaines concernés

Important : Ce programme correspond aux compétences du C2i, niveau 1.

Un contrôle continu permettra d'évaluer séparément ces différentes compétences.

L'étudiant aura ainsi la possibilité de valider totalement ou partiellement ce certificat au cours de semestre indépendamment de la note finale du module.

Pour plus de renseignements sur le C2i niveau 1, consulter <http://c2i.univ-littoral.fr>